



## **CENTRE DE FORMATION**

382, avenue du 11 Novembre 1918

83160 LA VALETTE DU VAR

N° d'activité : 93 83 046 42 83

**TEL : 04 94 27 13 13**

N° d'agrément DREAL PACA – 93-2014-31-03/02

# **PROGRAMME DE FORMATION** **EN PRÉSENTIEL**

***POUR L'OBTENTION DE***  
***L'ATTESTATION DE CAPACITE***  
***PROFESSIONNELLE DE MARCHANDISE AVEC***  
***DES VÉHICULES MOINS DE 3,5 T***



**DUREE**

**105 heures** (réparties sur 3 semaines consécutives)

**COÛT prestation TTC**

**1 575 €** « exonéré de TVA - ART.261.4.4 a du CGI »

**Coût horaire centre : 15 euros/heure**

**Lieu :** Locaux d'IRFOP-Provence

**Le FORMACODE :** 31827

**CODE ROME :** N4201

**NUMERO D'EXISTENCE :** 938304642.83

**Public concerné**

Tout public

**Objectifs**

L'attestation de capacité professionnelle en transport routier de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas un poids maximal autorisé de 3,5 tonnes permet à son titulaire de diriger en tant que "gestionnaire de transport" les activités de transport d'une entreprise de transport "léger" de marchandises inscrite au registre électronique national des entreprises de transport par route.

Se préparer dans les meilleures conditions en travaillant les matières prévues à l'examen de l'Attestation de capacité professionnelle, permettant l'exercice de la profession de transport léger routier de marchandises conformément au règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009.

**Prérequis**

- Pas de niveau particulier requis

**Moyens et méthode pédagogiques et techniques et documents administratifs remis :**

- Remise d'une documentation complète et ciblée avec étude à l'oral de l'ensemble des modules et remise de fiches de synthèse avec des exercices correspondants.
- Mise en place d'un support digital par le biais de notre classe virtuel : Google Classroom avec mise à disposition d'autres exercices et supports de cours, ainsi que des informations complémentaires sur la profession.
- Salle de formation équipées de tableaux, matériel vidéo-projection
- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation remise au participant comportant les notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen.
- En cas d'échec à l'examen : Attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen (Cf. Décision du 2 avril 2012 ' chapitre VII).

**Moyens d'encadrement :**

- Formateurs ayant les diplômes et l'expérience professionnelle pour les matières enseignées.

**Evaluation**

- *Examen de 3 heures, organisé à la fin de la formation et qui comprend des QCM et des questions ouvertes.*

### Compétences visées / attestées

- Connaissances réglementaires du transport léger de marchandises
- Gérer et exploiter une structure de transport routier de marchandises exploitant des véhicules légers dont le PTAC ne dépasse pas les 3,5 tonnes.

### Certification

Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance de l'Attestation de capacité en transport routier léger de marchandises par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

### Modalités de suivi de l'exécution et appréciation des résultats

- Signature des feuilles d'émergence par demi-journée par les stagiaires et le formateur ou le (la) responsable pédagogique.
- Évaluation des acquis de tous les modules sous forme de QCM et exercices
- Un questionnaire de satisfaction sera remis au stagiaire à la fin du stage pour évaluer la prestation
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet

### Après la formation :

- Équivalences, passerelles, débouchés :
  - <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/RS5854>
  - Le certificateur : ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – date de début des parcours certifiants : 01/01/2022 – date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026.

### Accessibilité :

L'organisme formateur mobilise les expertises et outils nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Pour tout renseignement, contacter le référé handicap de la structure IRFOP-Provence Me SPALEMI-GAUDIN Corinne :  
Email : [contact@irfop-provence.com](mailto:contact@irfop-provence.com).

☎ :04.94.27.13.13

- **FORMATION ÉLIGIBLE AU CPF : id CLG22**

### Durée, période de réalisation et modalités de déroulement

- **Durée totale de la formation** : 102 HEURES + 3 heures d'examen
- **Période de réalisation** :
  - Débute le : voir dates de sessions
  - Fini le :
- **Horaires** :
  - **Matin** : 9H à 12H 00
  - **Après-midi** : 12H 30 à 16H30
- **Rythme** : « en continu »
- **Modalité de déroulement** : formation collective et entièrement en présentiel
- **Lieu de formation** : en centre : 382 avenue du 11 novembre 1918  
83160 LA VALETTE DU VAR

## **CONTENU DE LA FORMATION :**

### ***Module - L'entreprise et le droit civil et commercial (09h00)***

- Le candidat doit :
  - Identifier et différencier les personnes physiques des personnes morales
  - Définir la capacité pour être commerçant
  - Connaître les caractéristiques des formes de société suivantes : travailleur indépendant, EURL, SARL et SAS, y compris à associé unique et en choisir une en fonction de ses avantages et inconvénients
  - Identifier les couvertures sociales correspondant aux différents statuts du gérant et sa responsabilité vis-à-vis notamment de son patrimoine
  - Identifier les éléments obligatoires d'une facture et connaître les obligations en matière de délai de paiement
  - Différencier les effets de commerce et leur fonctionnement
  - Identifier les différents types de garanties et leur principe de fonctionnement
  - Distinguer les gages avec dépossession, des gages sans dépossession
  - Identifier les moyens à disposition du transporteur pour recouvrer ses créances
  - Connaître l'existence et le fonctionnement des entreprises spécialisées dans le recouvrement de créances
  - Distinguer les différentes difficultés que peut rencontrer l'entreprise
  - Identifier les procédures de sauvegarde existantes et leurs modalités d'activation
  - Définir les procédures mises en œuvre selon la taille de l'entreprise
  - Distinguer les différentes juridictions, leurs domaines d'intervention et leur compétence territoriale
  - Identifier les activités liées à la vie de l'entreprise susceptibles d'engager la responsabilité civile et/ou pénale du chef d'entreprise
  - Identifier les organismes pouvant aider ou apporter des conseils ; citer les rôles et missions de ces différents organismes

### ***Module - L'entreprise et son activité commerciale (03h00)***

- Le candidat doit :
  - Savoir élaborer une étude de marché
  - Savoir définir une politique de prix, de produit et de distribution
  - Maîtriser les outils de la prospection commerciale (visite des clients, communication publicitaire)

### ***Module - L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport (10h30)***

- Le candidat doit :
  - Connaître les textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de marchandises : transport pour compte d'autrui, transport pour compte propre, sous-traitance, contrat de location, contrat de déménagement
  - Identifier les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels intervenant en transport de marchandises et leur rôle
  - Identifier les quatre conditions d'accès à la profession et les remplir
  - Identifier les conditions de perte de l'honorabilité
  - Calculer la capacité financière de l'entreprise et définir la démarche à effectuer auprès des DREAL pour la justifier
  - Identifier le titre d'exploitation correspondant à l'activité de transport avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes
  - Définir les principaux types de contrats en usage, identifier les documents qui le matérialisent ainsi que les droits et obligations des parties
  - Définir les limitations de responsabilité s'appliquant au transport ainsi que les conditions d'exonération de responsabilité (retards de livraison, dommages matériels)

- Identifier les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport, au conducteur, au véhicule et à la marchandise, qui doivent être présentés en cas de contrôle
- Identifier les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise et/ou sur route et leurs prérogatives respectives
- Identifier les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation
- Connaître les obligations de l'entreprise en matière d'assurance et identifier les assurances obligatoires (véhicules de moins de 3,5 tonnes ou de moins de quatre roues, véhicules étant la propriété de l'entreprise ou du coursier)

### ***Module - L'entreprise et son activité financière (52h30)***

- Le candidat doit :
  - Identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges variables, charges fixes et charges de structure
  - Calculer un coût de revient à l'aide des formules binôme et trinôme et comparer les résultats
  - Définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente
  - Déterminer et calculer
    - Le besoin de financement en distinguant le besoin de financement et le besoin en fonds de roulement
    - Les moyens de financement en distinguant l'apport de l'entreprise et l'emprunt nécessaire
    - Le plan de remboursement en établissement des tableaux d'autofinancement et de remboursement de l'emprunt
  - Identifier les éléments de la trésorerie à prendre en compte pour établir un budget prévisionnel
  - Identifier les différentes méthodes d'amortissement (linéaire, dégressif), les méthodes de calcul, et choisir la méthode la mieux adaptée pour l'entreprise
  - Connaître le mécanisme des provisions
  - Identifier les notions de charges et de produits dans le compte de résultat
  - Identifier les différentes catégories de charges et de produits et classer les différents postes de charges et de produits dans leurs catégories respectives
  - Identifier les notions d'actif et de passif dans le bilan et les éléments qui les composent
  - Différencier l'impôt sur les sociétés de l'impôt sur les revenus et leurs modes de calcul respectifs
  - Connaître le mécanisme de la TVA applicable en transport de marchandises et son mode de déclaration
  - A partir du bilan, calculer et interpréter : le FRNG, le BFR, la trésorerie
  - A partir du compte de résultat, calculer les soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat courant avant impôt, capacité d'autofinancement

### ***Module - L'entreprise et ses salariés (17h30)***

- Le candidat doit :
  - Identifier la hiérarchie des différents textes : code du travail, textes législatifs spécifiques, convention collective, accords de branche et d'entreprises, règlement intérieur
  - Enumérer les caractéristiques propres au règlement intérieur
  - Lister les registres et affichages obligatoires et connaître les risques encourus en cas de non-conformité
  - Définir les risques et sanctions liés au travail dissimulé
  - Enumérer les règles liées à l'embauche

- Identifier les droits et obligations réciproques des parties liées à l'ensemble des contrats (période d'essai, etc...)
- Définir les différentes formes de suspension et de rupture du contrat de travail et connaître les droits et obligations des parties pour les différentes formes de suspension
- Citer les droits et obligations des parties pour les différentes formes de rupture (démission, rupture conventionnelle, licenciement)
- Connaître les attributions du conseil des prud'hommes et le fonctionnement de la procédure prud'homale
- Connaître les durées légales et maximales du travail en transport de marchandises : travail journalier – hebdomadaire, repos journalier – hebdomadaire
- Connaître les possibilités de réduction des repos
- Connaître les modalités de décompte des heures supplémentaires, les règles de majoration et les contreparties obligatoires en repos
- Connaître les spécificités relatives aux contrats à temps partiel, maîtriser le fonctionnement des vacances et les modalités de décompte des heures complémentaires
- Connaître les règles s'appliquant au travail de nuit en transport de marchandises
- Identifier les cotisations sociales obligatoires et les obligations conventionnelles (mutuelle,...)
- Connaître les principes de base de calcul de rémunération des conducteurs de véhicules d'un poids maximal autorisé inférieur à 3,5 tonnes et des coursiers
- Connaître le principe de la mensualisation
- Calculer l'indemnité de congés payés
- Connaître les compléments de salaires : prime de repas, transport
- Connaître les règles de mise en place et de fonctionnement des instances représentatives du personnel ainsi que les obligations du chef d'entreprise vis-à-vis d'elles (DP, CE, CHSCT, syndicats) et maîtriser les règles de calcul des effectifs pour la mise en place des différentes représentations du personnel
- Connaître les institutions sociales (sécurité sociale, CARCEPT, Urssaf, Pôle emploi) ; leur rôle et fonctionnement
- Connaître les attributions et les pouvoirs de la médecine du travail et de l'inspection du travail et connaître les obligations de l'entreprise vis-à-vis de ces organismes
- Connaître les droits et obligations du chef d'entreprise et des salariés en matière de sécurité
- Connaître les obligations de l'entreprise en matière de prévention des risques (document unique d'évaluation des risques professionnels, plan de prévention)

### ***Module - L'entreprise et la sécurité (08h30)***

- Le candidat doit :
  - Choisir les véhicules et leurs caractéristiques en fonction des besoins de l'entreprise (équipements audio, moyens de communication,...)
  - Maîtriser les techniques et les dispositifs d'arrimage ainsi que les protocoles qui s'y réfèrent
  - Définir les obligations de l'entreprise en matière d'entretien et de visite technique des véhicules de moins de 3,5 tonnes et des véhicules motorisés de moins de 4 roues
  - Connaître les obligations particulières de vérification concernant les équipements particuliers (plateformes élévatrices,...)
  - Citer les obligations liées aux protocoles de sécurité
  - Connaître la réglementation spécifique s'appliquant au transport de matières dangereuses : classification des matières, seuil d'application, obligations spécifiques de l'entreprise, véhicules et équipements
  - Connaître la réglementation spécifique s'appliquant au transport de denrées périssables : denrées concernées, conditions de transport, hygiène et formation des employés

- Connaître le mécanisme du permis à points et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les conducteurs ont un permis valide
- Connaître les règles et restriction de circulation, les limitations de vitesse, les règles concernant l'utilisation de la ceinture de sécurité, des équipements des conducteurs de véhicules de moins de 4 roues (casque)
- Prendre les mesures appropriées en cas d'infraction commise par un salarié et identifier l'impact éventuel d'infractions commises par les salariés sur la capacité du chef d'entreprise à diriger une entreprise (honorabilité)
- Identifier les responsabilités de l'entreprise en matière de respect de l'environnement et les risques de perte de l'honorabilité en cas d'infractions
- Connaître les précautions à prendre en cas de garage/atelier intégré : stockage des pneumatiques, des huiles usées, batteries,...
- Eviter les rejets de produits polluants : eu de lavage des véhicules, fuites d'huile ou de carburant...
- Sensibiliser les conducteurs à l'importance d'une conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Elaborer des consignes de conduite à tenir en cas d'accident pour les salariés et mettre en œuvre des procédures appropriées pour éviter la répétition d'accidents ou d'infractions graves
- Elaborer des consignes destinées aux conducteurs concernant :
  - Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
  - Les règles de prudence pour préserver la sécurité
  - Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

- **DISPOSITIF DE CONTROLE**

- **EXAMEN DE FIN DE FORMATION DE 3 HEURES** suivant article 8 de l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transport public routier

- QCM : 100 pts – Questions rédigées : 100 pts = 200 pts
- Pour obtenir l'attestation de capacité professionnelle : au moins 120 points au total sous réserve d'avoir obtenu au moins 50 points aux QCM et 40 points aux questions rédigées.

- **1<sup>ère</sup> épreuve : 1h15**

- **Questionnaires de 50 QCM** (4 propositions : une seule bonne réponse) à 2 pts chacune, soit 100 pts, réparties sur l'ensemble des thématiques du référentiel des connaissances
  - L'entreprise et le droit civil et commercial : 14 questions
  - L'entreprise et son activité commerciale : 2 questions
  - L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport : 13 questions
  - L'entreprise et son activité financière : 5 questions
  - L'entreprise et ses salariés : 10 questions
  - L'entreprise et la sécurité : 6 questions

- 2<sup>ème</sup> épreuve : 1h45

- **Questions et exercices exigeant une réponse rédigée sur 100 pts**
- **Exercices sur la thématique « L'entreprise et son activité financière » exigeant une réponse rédigée, sur 50 pts**, comportant au moins un calcul de coût de revient complet et deux questions rédigées portant sur les autres connaissances de la thématique « D. L'entreprise et son activité financière ». Un calcul de seuil de rentabilité ou un exercice d'organisation / classement de postes financiers peuvent remplacer une de ces questions
- 25 à 30 pts pour le coût de revient et 20 à 25 pts à répartir sur les autres questions, soit 50 pts au total.
- **5 questions à réponses rédigées** portant sur les thématiques « L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport », « L'entreprise et ses salariés » et « L'entreprise et la sécurité » (dont 3 questions sur la thématique et 1 question sur chaque thématique).
- Entre 6 à 10 points par question, pour un total de 50 pts.
- **On évitera les chaînages**

La Valette le :

Nom du (de la) stagiaire :  
Mention bon pour accord et signature